

Céret, le 03 juin 2021

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu, le :

**Mercredi 09 juin 2021 à 19h00**  
**Salle de l'Union**

**ORDRE DU JOUR :**

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE**

**FINANCES**

- ✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- ✓ Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Tarif location du gymnase des tilleuls
- ✓ Budget Principal – Décision modificative n°1
- ✓ Redevance d'occupation du domaine public 2021 – Exonération
- ✓ Budget annexe – Extension du Musée d'Art Moderne – Décision modificative n°1
- ✓ Extension du Musée d'Art Moderne – Avenants aux marchés
- ✓ SYDEL66 – Adhésion à l'assistance mutualisée pour le contrôle et le recouvrement des redevances d'occupation du domaine public
- ✓ Réseau très haut débit – Convention financière avec le Département
- ✓ Convention de partenariat avec GRDF – Céret vers l'avenir
- ✓ Convention de mécénat pour le Parc du Château d'Aubiry

**ORGANISATION**

- ✓ Adhésion à l'UFcv (Union Française des centres de vacances)
- ✓ Action ville aidante Alzheimer – Charte
- ✓ Création d'une commission extra-municipale consacrée aux questions agricoles (CEMA)

**PATRIMOINE**

- ✓ Bail de location avec TDF (Télédiffusion de France) site de Fontfrède

**PERSONNEL**

- ✓ Tableau des effectifs – Création de postes d'attachés en contrat à durée indéterminée à 5/35<sup>ème</sup> et à temps complet.
- ✓ Indemnisation de congés annuels non pris en raison d'un arrêt maladie

**QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Motion de soutien à l'action du collectif Femmes Elues du Vallespir en faveur du projet de création d'un lieu ressource destiné à lutter contre les violences faites aux femmes.

Veuillez agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Le Maire,**



**Michel COSTE**

**Destinataires :**

**Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal**

*En application de l'Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convocation sera mentionnée au registre des délibérations et affichée à la porte de la Mairie ou publiée.*